



JUILLET 2019

JOURNAL DE

VALBOIS N°24

**INFO HORAIRES
MEDIATHEQUE**

**INFO FESTIVAL
CHIFOUMI**

**Compte-rendu de
la réunion du
Conseil Municipal
du 3 JUILLET
2019**

MAIRIE DE VALBOIS

20 rue des Fontaines

55300 VALBOIS

<http://www.valbois-meuse.fr>

ouverture le mardi
de
14 H 00 à 18 H 00

HORAIRES D OUVERTURE AU PUBLIC ETE 2019

MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

LUNDI 8 JUILLET	9h-12h / 14h-18h	LUNDI 12 AOUT	9h-12h / 14h-18h
MARDI 9 JUILLET	<i>Fermé</i> / 14h-18h	MARDI 13 AOUT	<i>Fermé</i> / 14h-18h
MERCREDI 10 JUILLET	9h-12h / 14h-18h	MERCREDI 14 AOUT	9h-12h / 14h-18h
JEUDI 11 JUILLET <i>Fermé</i>	JEUDI 15 AOUT <i>Fermé</i>
VENDREDI 12 JUILLET	<i>Fermé</i> / 14h-16h	VENDREDI 16 AOUT <i>Fermé</i>
LUNDI 15 JUILLET	<i>Fermé</i> / 14h-16h	LUNDI 19 AOUT	9h-12h / 14h-18h
MARDI 16 JUILLET	<i>Fermé</i> / 14h-18h	MARDI 20 AOUT	<i>Fermé</i> / 14h-18h
MERCREDI 17 JUILLET	9h-12h / 14h-18h	MERCREDI 21 AOUT	9h-12h / 14h-18h
JEUDI 18 JUILLET	9h-12h / <i>fermé</i>	JEUDI 22 AOUT	9h-12h / <i>fermé</i>
VENDREDI 19 JUILLET	9h-12h / 14h-18h	VENDREDI 23 AOUT <i>fermé</i>
CONGES		LUNDI 26 AOUT	<i>Fermé</i> / 16h-18h
DU 20 JUILLET		MARDI 27 AOUT	<i>Fermé</i> / 16h-18h
AU 11 AOUT		MERCREDI 28 AOUT	<i>Fermé</i> / 16h-18h
		JEUDI 29 AOUT	<i>Fermé</i> / 16h-18h
	VENDREDI 30 AOUT	<i>Fermé</i> / 16h-18h

RENTREE DES CLASSES LUNDI 2 SEPTEMBRE

REPRISE DES HORAIRES PUBLIC APRES L ECOLE : 16h15-18h

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 JUILLET 2019**

Présents : MARCUS Martine, HAZARD Jean, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

Absents excusés : MUHLENHOVER Danièle, DUMENY Catherine , HAZARD Guy

Procuration : M. HAZARD Guy donne procuration à M. HAZARD Jean

Secrétaire de séance : NICOLAS Christophe

Convocation : 25/06/2019

Affichage : 09/07/2019

N° 28-2019 : Répartition des sièges au sein de la CODECOM – Accord local

Considérant l'article L5211-6-1 du CGCT relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein des conseils communautaires,

La Communauté de Communes souhaite privilégier un accord local comptant 43 délégués plutôt que 40 délégués pour la représentation de droit commun

Il est rappelé que c'est au conseil municipaux de valider ce choix *par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.*

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 5 voix pour, accepte l'accord local proposé tel qu'il est défini dans le tableau ci-après.

Nom de la commune	Population municipale	Accord local à 43
Vigneulles	1572	9
Geville	623	3
St Maurice	370	2
Apremont-la-fôret	398	2
Buxières	287	2
Lamorville	286	2
Broussey-Raulecourt	278	2
Lachaussée	270	2
Nonsard	212	2
Rambucourt	192	2
Heudicourt	168	1
Jonville	149	1
Fréméreville	145	1
Saint-Julien	143	1
Beney	133	1
Bouconville	111	1
Chaillon	111	1
Xivray-Marvoisin	98	1
Valbois	91	1
Montsec	84	1
Loupmont	77	1
Girauvoisin	73	1
Richecourt	60	1
Varneville	54	1
Lahayville	26	1
	6011	43

N° 29-2019 : Opposition au transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement aux CODECOMS

Le maire informe le conseil municipal que le transfert de compétence de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement aux CODECOMS ou Syndicats deviendra obligatoire en 2026.

La Loi NOTRÉ nous imposait initialement pour 2020 le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement aux CODECOMS ou Syndicats. Cela signifie non seulement une perte de trésorerie pour nos communes, mais également une gestion administrative et technique que l'on ne maîtrisera plus. Cette Loi est totalement inappropriée au milieu rural.

Ce transfert a été reporté à 2026 sous conditions que les communes délibèrent pour refuser celui-ci, qu'elles représentent 25 % des communes membres de la CODECOM et 20% de la population de cette même CODECOM.

Le Sénat dans un premier temps s'est prononcé à la quasi-unanimité contre ce transfert, il faut que l'assemblée Nationale fasse de même afin de le rendre optionnel.

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 1 voix contre

- **refuse le transfert obligatoire aux CODECOMS ou SYNDICATS, des compétences de l'Eau potable et de l'Assainissement.**
- **demande qu'un amendement à la loi NOTRÉ rende ces transferts de compétences optionnels sur la base du volontariat des Communes.**

N° 30-2019 : Soutien au personnel de l'ONF et maintien régime forestier

Le conseil municipal de VALBOIS réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause. Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays. Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal par 5 voix pour, soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

N° 31-2019 : Remplacement pompe station pompage de Senonville

Le Maire informe le conseil municipal qu'une des deux pompes de la station de pompage de Senonville est hors service. Actuellement le réseau d'eau potable est alimenté avec une seule pompe.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, décide le remplacement de la pompe défectueuse et confie les travaux à l'entreprise ANDOMEO pour un montant de 3 450 euros HT

N° 32-2019 : Aménagement d'un parking à l'église de Senonville

Le Conseil Municipal, considérant l'insuffisance de place de stationnement à proximité de l'église, décide par 5 voix pour, la création d'un parking le long de l'église et confie les travaux à l'entreprise ITP selon l'offre présentée d'un montant de 1 944 euros HT

Réfection murs des cimetières de Varvinay et Savonnières

Mme le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que les murs des cimetières de Varvinay et Savonnières présentent des dégradations à certains endroits et soumet un devis de réparation de M. PELE Romuald.

Le Conseil Municipal sollicite d'autres devis avant de délibérer.

Aire d'alimentation du captage d'eau de Senonville

Mme le Maire informe l'assemblée de son entretien avec les services de la DDT, du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui lui ont présenté la démarche relative à la protection de l'Aire d'Alimentation du captage d'eau de Senonville. L'objectif de cette démarche est de reconquérir et préserver la qualité de l'eau (nitrates et pesticides). Le programme d'actions doit définir des mesures de protection du captage contre les pollutions diffuses.

Un projet de délibération pour engager la procédure sera proposé lors de la prochaine réunion.

Fête de Noël

Mme le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation de la fête de Noël pour les enfants de la commune qui se déroulera en partenariat avec la commune de Chaillon. La date retenue est le 20 décembre 2019 . La soirée sera animée par un spectacle dont le coût varie entre 550 et 700 euros. (Participation financière de chaque commune au prorata du nombre enfants)

Travaux aménagement de l'usoir à Varvinay (devant le n° 24 et 26)

M. MARCUS Hubert tient à préciser que suite aux diverses remarques qu'il a entendu concernant les imperfections d'exécution des travaux d'aménagement de l'usoir devant le numéro 24 et 26 à Varvinay que ceux-ci ont été réalisés conformément au devis. L'entreprise a dû creuser en profondeur pour extraire la souche et les racines du saule pleureur (abattu précédemment).

A colorier

